

Dès lors le Lyonnais, tombé définitivement sous la haute domination de l'archevêque, fut divisé en seigneuries et baronnies appartenant ou à l'archevêque comme Chasselay, ou aux membres du Chapitre comme Anse. Les nouveaux chanoines-comtes de Lyon firent, quelques années plus tard, en 1184, confirmer leur titre et leur puissance par l'empereur Frédéric Barberousse.

Châtillon perdit de son importance, son mandement fut restreint, et les Orselli disparurent vers 1220 pour faire place aux d'Oingt et aux d'Albon, qui se partagèrent cette seigneurie. Chazay devint à son tour châtellenie et baronnie en faveur du couvent d'Ainay, et l'abbé y exerça de ce jour les droits de haute, moyenne et basse justice sous la suzeraineté de l'archevêque.

Cent ans plus tard l'abbaye ne relevera plus que du Souverain Pontife et du roi de France. Pour le moment l'archevêque conserva son droit à l'hommage que lui devait le seigneur de Chazay et se fit construire un palais dans le *Castrum*, tout à côté du prieuré et du château de l'abbé d'Ainay. La justice de l'abbé ne pouvait atteindre les gens de cette maison, de même que tous les personnages qui composaient la suite de l'archevêque quand il venait à Chazay (22).

L'abbé L. PAGANI.

(A suivre.)

---

*Ecole Cathéd. de Lyon.* Briday, Lyon, 1885, p. 68. A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I<sup>er</sup>, p. 7, supplément. A. Bernard. *Hist. du Forez*, t. I<sup>er</sup>, p. 181.

(22) *Grand Cart. d'Ainay*, t. II. Chart. 39.